

# LA LANTERNE

lettre d'information aux habitants  
de *Beynac-et-Cazenac*



## [ Le mot du Maire ]

Chères habitantes, chers habitants, Après un premier mandat marqué par de nombreuses réalisations dont vous avez pu retrouver le détail dans le livret diffusé lors des élections, nous entamons aujourd'hui un nouveau cycle de six ans au service de notre commune.

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement l'équipe précédente. Sans l'implication personnelle des élus et leur soutien constant lors des délibérations en Conseil municipal, nous n'aurions pu mener à bien autant de projets structurants.

Je tiens également à vous exprimer ma profonde gratitude pour votre participation massive. La confiance que vous nous avez témoignée, portant notre score de 55 % à 65 % des suffrages, est pour nous une immense fierté. Ce résultat marque une reconnaissance claire du travail accompli et valide nos efforts pour restaurer l'image de Beynac-et-Cazenac.

Comme vous avez pu le constater, notre nouvelle équipe allie l'expérience de la gestion à l'énergie de nouveaux visages désireux de s'engager. Ce mélange d'actifs et de retraités nous permet de concilier une vision stratégique à long terme avec une attention de chaque instant aux préoccupations du quotidien. Notre ligne directrice reste inchangée : agir sans favoriser d'intérêts particuliers, avec la volonté ferme de servir le bien commun.

Bien sûr, tout projet d'aménagement, de construction ou de restauration peut susciter des débats ou des désagréments temporaires. Si l'unanimité est un idéal difficile à atteindre, notre boussole reste la satisfaction du plus grand nombre. Nous resterons toujours à votre écoute pour expliquer nos choix et procéder aux ajustements nécessaires. Nous savons que les élus ne sont que de passage, mais que les projets que nous bâtissons ensemble s'inscrivent, eux, dans la durée.

Cette année 2026 sera principalement consacrée à la préparation des projets annoncés dans notre programme. Si certains relèvent uniquement de notre volonté communale, d'autres nécessitent l'avis et l'accord de nombreux organismes extérieurs, ce qui implique du temps et de la persévérance.

La Lanterne, PanneauPocket ainsi que les comptes rendus de réunion du Conseil municipal, désormais présentés sous une nouvelle forme, resteront à votre disposition pour vous informer.

**Pour fêter ensemble ce nouveau départ, nous avons le plaisir de vous inviter à une soirée de convivialité le 30 mai prochain, qui débutera Place d'Alsace pour se poursuivre au Capeyrou.**

Serge Pasre

[ Le Conseil municipal ]

La nouvelle équipe municipale est désormais à l'œuvre pour faire avancer Beynac-et-Cazenac, avec énergie, engagement et esprit collectif. Organisés en commissions et dotés de délégations spécifiques, les élus travaillent au quotidien sur des projets concrets, au plus près de vos attentes et des réalités du terrain.



**SERGE PARRE**  
Maire



**THIERRY GAUTHIER**  
Premier adjoint



**JOËLLE RUBIO**  
Deuxième adjointe



**JEAN-MANUEL PEIRO**  
Troisième adjoint



**NELLY GAGET**  
Conseillère municipale



**BRUNO BLONDEAU**  
Conseiller municipal



**PASCAL TRÉMOULET**  
Conseiller municipal  
délégué



**THIERRY LAURIER**  
Conseiller municipal  
délégué



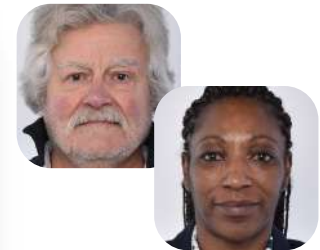
**LUCIE MÉNARD**  
Conseillère municipale



**CÉLINE BOUYSSOU**  
Conseillère municipale



**MARIE-CÉCILE LACOMBE**  
Conseillère municipale



Suppléants :  
**PATRICE ABRAHAM**  
**SUSANA AFONSECA**



Afin d'assurer un suivi efficace des dossiers communaux, les élus du Conseil municipal sont répartis au sein de commissions thématiques et se voient confier des délégations spécifiques. Le Maire siège de droit dans toutes ces commissions.

### Administration & finances

- Budget – Personnel – Taxes – Acquisitions – Emprunts : T.Gauthier, J-M.Peiro
- Commission d'appel d'offres : T.Gauthier, J-M.Peiro, P.Trémoulet, B.Blondeau, J.Rubio, N.Gaget

### Solidarités & population

- Social – Séniors – Logement : C.Bouyssou, T.Laurier, S.Afonseca
- CIAS Sarlat-Périgord noir : J.Rubio, S.Parre

### Enfance & jeunesse

- Petite enfance – École : L.Ménard, M-C.Lacombe, S.Afonseca
- Jeunesse : N.Gaget, M-C.Lacombe, S.Afonseca

### Vie locale

- Culture – Associations – Événementiel : N.Gaget, J.Rubio, P.Trémoulet, T.Laurier, C.Bouyssou

### Communication

- La Lanterne – Site internet – Réseaux : B.Blondeau, P.Trémoulet, L.Ménard, C.Bouyssou

### Environnement & cadre de vie

- Espaces verts – Label "Villes & Villages fleuris" : S.Parre, J.Rubio, J-M.Peiro
- Tourisme : L.Ménard, B.Blondeau, J-M.Peiro, S.Parre
- Accueil des nouveaux habitants : J.Rubio

### Urbanisme & travaux

- Urbanisme : J-M.Peiro, T.Gauthier
- Travaux neufs et rénovations : J-M.Peiro, T.Gauthier, P.Trémoulet
- Voirie – Cadastre : J-M.Peiro, P.Trémoulet

### Réseaux & équipements

- Réseaux (eau, assainissement, électricité, éclairage, fibre, téléphonie) : P.Trémoulet
- Parkings : J-M.Peiro, P.Trémoulet, T.Laurier
- Salle polyvalente : J.Rubio

### Sécurité

- Commission Sécurité – Référent sécurité routière, incendie, secours – Correspondant défense : T.Laurier

### Vie communale & patrimoine

- Commerces : J-M.Peiro, M-C.Lacombe
- Marché de producteurs : J.Rubio, M-C.Lacombe
- Patrimoine – Protection du site : J-M.Peiro
- Églises – Cimetières : J-M.Peiro, S.Afonseca
- "Plus Beaux Villages de France" : S.Parre, J-M.Peiro

### Syndicats

- SMDE 24 : S.Parre, P.Trémoulet
- SDE 24 : S.Parre, P.Trémoulet, B.Blondeau, J.Rubio
- SMETAP : S.Parre, T.Laurier
- SICTOM du Périgord noir : S.Parre, P.Trémoulet, L.Ménard, B.Blondeau
- Aéroport Sarlat-Domme : M-C.Lacombe, J.Rubio, B.Blondeau, P.Trémoulet
- ANETT : S.Parre

Le Conseil municipal, réuni le 2 avril 2026, a procédé à l'adoption du budget primitif pour l'année à venir, à l'unanimité. **Le budget principal s'élève à 2,27 M€, répartis entre 1,19 M€ en fonctionnement et 1,08 M€ en investissement.**

Construit avec rigueur, ce budget permet de poursuivre les actions engagées tout en maintenant un équilibre financier maîtrisé, sans recours à l'emprunt pour 2026. Il traduit une gestion prudente et responsable des finances communales, dans un contexte économique exigeant. Plusieurs opérations sont ainsi prévues, notamment l'amélioration de l'éclairage public, le renouvellement d'équipements et la poursuite des travaux liés à la sécurité et au cadre de vie.

Par ailleurs, plus de 588 000 € de subventions sont attendus pour accompagner les projets communaux réalisés. Ce budget s'inscrit dans une volonté de répondre aux besoins du quotidien tout en préparant l'avenir, en privilégiant des investissements utiles et durables. Il permet également de consolider les services proposés aux habitants et de maintenir un niveau d'équipement adapté aux besoins de la commune.

**Le détail complet du budget voté (budget principal et budgets annexes) est disponible dans le procès-verbal de réunion du Conseil municipal du 2 avril 2026, joint en annexe de La Lanterne.**

## [ Retour en images ... ]

**(1) Dimanche 18 janvier 2026**

Cérémonie des vœux à la population

**(2) Janvier 2026**

Lancement du projet "Potager collectif"

**(3) Vendredi 27 février 2026**

Jean Bonnefon Presque Vrai !

**(4) Samedi 28 février 2026**

La puce des couturières

**(5) Jeudi 19 mars 2026**

Journée nationale du Souvenir



## [ Le portrait de La Lanterne ]



## VALENTIN COUPRI

Agent de services à la population

**Votre job en 3 mots ?** Service, proximité & réactivité.

**Concrètement, vous faites quoi à la mairie ?** Mon poste est très polyvalent en soi, mais je suis dédié principalement à la gérance de l'Agence postale communale pour accompagner les habitants au quotidien, à l'accueil et au premier niveau de renseignement en mairie et je m'occupe aussi de la communication de la commune au sens large.

**Une journée type ?** Il n'y en a pas vraiment, il faut jongler ! Entre un colis à affranchir, une question sur la fibre optique, une carte de stationnement à délivrer, un post à programmer sur PanneauPocket, un coup de téléphone à prendre ou la préparation d'un courrier à un administré... ça bouge tout le temps. Disons qu'il y a la liste des choses à faire, et il y a l'imprévu qui s'ajoute en fonction du public qui passe la porte de la mairie chaque jour.

**Le truc que les gens ignorent ?** Par exemple que l'Agence postale n'est pas uniquement un guichet de vente de timbres. On y trouve l'essentiel des produits de La Poste comme des emballages à affranchir de toutes tailles, des pochettes Chronopost, des enveloppes pré-timbrées pour la France et le Monde. C'est aussi un lieu de services pour effectuer par exemple : un contrat de réexpédition du courrier, une procuration permanente à un tiers pour le retrait de son courrier, un retrait ou versement d'espèces pour les clients de La Banque Postale, une souscription à un forfait mobile et un achat de smartphone.

**Ce que vous préférez ?** Le contact humain, sans hésiter. Et le fait de toucher à l'essence même de ce qu'est "le service public".

**Le défi du moment ?** Développer l'information et la rendre simple, claire et accessible à tous, surtout avec le numérique.

**"Beynac" en version express ?** Un village magnifique. Je redécouvre Beynac-et-Cazenac depuis mon arrivée l'été dernier au sein des services municipaux, et je comprends pleinement l'attachement des habitants à leur village. La vie y est belle !

**Enfin si vous deviez résumer votre poste avec un objet ?** Je dirais un couteau suisse : polyvalent, utile, et toujours prêt à servir.



[ La fête des voisins : rendez-vous le 29 mai ! ]

**La Fête des voisins revient cette année le vendredi 29 mai 2026**, un rendez-vous convivial devenu incontournable pour partager un moment simple et chaleureux entre habitants. Cet événement est l'occasion de renforcer les liens de proximité, de mieux se connaître et de faire vivre l'esprit de quartier, que ce soit autour d'un apéritif, d'un repas ou d'un moment d'échange en toute simplicité. Chacun peut participer et organiser ce temps convivial à son échelle : entre voisins d'un même hameau, d'une rue ou d'un immeuble. Quelques tables, quelques plats à partager et la convivialité fait le reste !

**N'hésitez pas à vous rapprocher de vos voisins pour proposer une rencontre près de chez vous** et faire de cette soirée un moment de partage et de bonne humeur. La date nationale est indicative : chacun reste libre d'organiser cet événement à un autre moment selon ses disponibilités.

**Rendez-vous sur [fetedesvoisins.fr](http://fetedesvoisins.fr) pour télécharger le kit de communication.**



[ La Grande boucle (re)passera par Beynac ]

**Le samedi 11 juillet, le Tour de France cycliste traversera à nouveau notre commune lors de l'étape entre Périgueux et Bergerac.**

Un événement populaire et festif qui mettra en valeur notre village et ses paysages. Déjà présent à Beynac-et-Cazenac lors de précédentes éditions, notamment en 2017 sur un tracé similaire, le Tour revient pour le plus grand plaisir de tous.

Côté organisation, le passage de la caravane publicitaire est attendu vers 13 h 50 avant les coureurs, dont l'arrivée sur la commune est estimée aux alentours de 16 h. **La route des Gabarriers - D703, axe principal de la traversée du village, sera fermée à toute circulation dès 12 h et rouvrira entre 16 h 30 et 17 h (horaires indicatifs).**

Les parkings municipaux seront ouverts normalement, mais toutes entrées et sorties sur la Départementale seront prohibées dans ces horaires. Un rendez-vous à ne pas manquer !

[ En mai, on plante le Mai ! ]

**Le samedi 30 mai prochain, Beynac-et-Cazenac renouera avec une tradition populaire bien ancrée dans nos territoires : la plantation du Mai.** Véritable symbole de respect et de reconnaissance, cette coutume ancienne consiste à dresser un arbre décoré, en l'honneur d'élus ou de personnes engagées dans la vie locale. Au-delà de son sens traditionnel, le Mai est surtout l'occasion de partager un moment convivial et festif, dans l'esprit des fêtes de village d'autrefois. Cette année, cette soirée viendra exceptionnellement remplacer le traditionnel feu de la Saint-Jean, habituellement organisé fin juin.

**La soirée débutera à partir de 18 h avec la plantation du Mai et un apéritif offert sur la place d'Alsace, avant de se poursuivre au Capeyrou, sous chapiteaux, autour d'un repas animé avec DJ Julien. Au menu : salade de gésiers, sanglier à la broche et haricots couenne, tartelette aux fraises et vin.** Un grand feu d'artifice viendra clôturer cette soirée en beauté. Le repas est offert aux habitants de la commune et proposé aux personnes extérieures au tarif de 28 euros.

**La réservation est indispensable avant le 15 mai au : 06.76.24.23.03 ou 05.53.31.34.00.** Une belle occasion de se retrouver, de faire vivre nos traditions et de partager ensemble un moment simple et festif, au cœur de notre village.



## [ La 2ème fleur remise à la commune ]



La commune de Beynac-et-Cazenac est fière d'avoir obtenu une deuxième fleur dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris. Cette distinction, remise par le Comité régional du Tourisme à Marmande (47) le 24 février dernier, vient saluer le travail engagé en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.

Cette reconnaissance récompense les efforts menés par la Municipalité et les services techniques pour embellir le village tout en intégrant des pratiques respectueuses de la biodiversité : **fleurissement raisonné, gestion différenciée des espaces verts, valorisation des paysages et du patrimoine.**

Au-delà de l'aspect esthétique, ce label prend en compte la qualité de l'accueil, la préservation des ressources et les actions menées en faveur du développement durable. L'obtention de cette 2<sup>e</sup> fleur témoigne ainsi d'une démarche globale, tournée vers un cadre de vie agréable pour les habitants comme pour les visiteurs.

La commune poursuivra ses efforts dans cette dynamique, avec l'ambition de continuer à valoriser son environnement et son identité. **En route vers la 3<sup>e</sup> fleur !**



## [ La nature s'épanouit dans l'espace public ]

### • DES JACHÈRES FLEURIES AUX ENTRÉES DU VILLAGE

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la valorisation des entrées de bourg, la commune a engagé la mise en place de jachères fleuries le long de la route départementale.

**Ces espaces nouveaux, volontairement laissés en fleurissement naturel ou semés de mélanges floraux, offrent un paysage plus accueillant et participent à l'identité de notre village.** Au fil des saisons, ils laissent place à une diversité de fleurs sauvages et cultivées, apportant couleur et charme aux abords de la commune.

Au-delà de l'aspect esthétique, ces jachères jouent un rôle essentiel pour l'environnement. Elles favorisent la biodiversité en offrant un refuge et une source de nourriture pour les insectes, notamment les abeilles et les papillons. **Elles permettent également de limiter les interventions mécaniques, dans une logique de gestion plus respectueuse des milieux naturels.** Cette démarche s'inscrit dans une volonté de concilier qualité paysagère, respect de l'environnement et valorisation du territoire.

### • UN FAUCHAGE RAISONNÉ DANS LES CIMETIÈRES : PROTÉGEONS LA BIODIVERSITÉ

La commune a fait le choix de pratiquer un fauchage raisonné sur ses espaces publics, y compris dans les cimetières. Cette démarche vise à préserver la biodiversité tout en maintenant un cadre de vie soigné. Au printemps, les interventions sont volontairement limitées afin de laisser se développer les premières fleurs mellifères, essentielles aux insectes pollinisateurs. Dès le mois de mars, des espèces comme **les pissenlits, les trèfles ou les marguerites** apparaissent, suivies en mai par **les coquelicots et l'oxalis** entre autres.

**Ce mode de gestion permet de favoriser la présence des abeilles et autres pollinisateurs, indispensables à l'équilibre des écosystèmes, tout en réduisant l'usage d'engins et l'impact sur l'environnement.** Cet aspect plus naturel de certains espaces est donc un choix assumé, au service de la biodiversité et du respect du vivant.

### • UN POTAGER COLLECTIF POUR CULTIVER LE LIEN

Un projet de potager collectif a vu le jour à Beynac dans le courant du mois de janvier, avec l'envie de créer un espace de partage, de convivialité et de jardinage accessible à tous. Installé à proximité de l'école, ce jardin est ouvert à tous, débutants comme confirmés. Chacun pourra y contribuer selon ses envies, dans un esprit simple et collaboratif : planter, entretenir, récolter... mais aussi échanger conseils et savoir-faire.

**Plusieurs cultures sont déjà en place : fèves, pommes de terre, salades, radis, courges, betteraves, fraises, oignons, carottes ou encore plantes aromatiques.** Un compost se trouve également sur place, et des outils sont disponibles pour faciliter l'organisation. Un groupe d'échange (WhatsApp) permet de coordonner les actions et de faire vivre le projet au quotidien.

**Les personnes intéressées sont invitées à se manifester auprès de Susanna (06.46.22.30.87) pour rejoindre cette belle aventure.**





### • DÉBROUSSAILLEMENT-ÉLAGAGE : DES OBLIGATIONS DE SÉCURITÉ

Avec l'arrivée des premières chaleurs, la commune rappelle aux administrés que le débroussaillage et l'élagage des végétaux sont des obligations légales visant à prévenir les risques d'incendie et à garantir la sécurité de tous.

**Les propriétaires doivent entretenir leurs terrains, en particulier aux abords des habitations et le long des voies (routes et chemins), afin de limiter la propagation du feu et d'assurer le passage des secours.**

Il est également demandé de veiller à ce que les haies, branches et végétaux n'empiètent pas sur la voie publique, les trottoirs ou les réseaux (visibilité, circulation, lignes électriques, réseau téléphone et fibre...). **En cas de non-respect et d'incident, la responsabilité du propriétaire peut être engagée.**

### • CARTES DE STATIONNEMENT : RAPPEL DES USAGES

À l'approche de la saison estivale, la commune rappelle que les cartes de stationnement sont strictement personnelles et liées à un véhicule identifié. Elles doivent être impérativement apposées de manière visible sur le tableau de bord afin de faciliter les contrôles.

**La carte Résident (carton jaune) permet de stationner sur l'ensemble des parkings de la commune. Toutefois, entre le 1er juillet et le 15 septembre, le stationnement sur le parking de La Balme est limité à 1 h 30, avec obligation d'apposer un disque bleu.**

Des contrôles réguliers sont effectués et tout manquement ou abus pourra entraîner une verbalisation (FPS de 30 €). N'hésitez pas à vous rapprocher des services de la mairie pour toute question ou pour acquérir votre carte (2 € pour l'année civile).

### • BIEN VIVRE ENSEMBLE EN PÉRIODE DE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

Avec l'arrivée de la saison estivale, notre commune accueille de nombreux visiteurs.

Cette affluence fait la richesse et l'attractivité de Beynac-et-Cazenac, mais nécessite également une attention particulière au bien vivre ensemble. Chacun est invité à faire preuve de vigilance et de respect : partage apaisé de la voirie entre piétons, cyclistes et automobilistes, respect des règles de stationnement, et limitation des nuisances sonores, notamment en soirée et la nuit.

**Les travaux occasionnant une gêne sonore ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

**Enfin, les travaux bruyants de chantier sont interdits pour les particuliers et entreprises entre le 1er mai et le 30 septembre dans le bourg, sauf dérogations spécifiques (arrêté municipal n° 18/2024 du 22 avril 2024).**



### • LOCATIONS SAISONNIÈRES : LES BONNES PRATIQUES

La location de meublés touristiques est une activité encadrée, qui participe à l'accueil des visiteurs sur notre territoire. Elle implique toutefois le respect de certaines règles, notamment en matière d'obligation de déclaration du logement en mairie, de respect des capacités d'accueil et des règles de voisinage.

**Les propriétaires sont invités à veiller à la bonne information de leurs locataires, en particulier sur les règles locales (stationnement, tri des déchets, respect du voisinage...).** Nous rappelons que des cartes de stationnement hebdomadaires (carton rouge) sont disponibles en mairie au prix de 35 € et destinées aux vacanciers en résidence sur la commune. Elles permettent durant un court séjour de stationner sans contrainte de durée à tarif préférentiel.

## [ Fin du réseau cuivre : préparez le passage à la Fibre ]

Le réseau téléphonique historique en cuivre (ADSL), utilisé depuis plus de 50 ans, est amené à disparaître progressivement sur l'ensemble du territoire. **Sur la commune de Beynac-et-Cazenac, l'arrêt définitif est prévu d'ici 2028.**

Cette évolution concerne tous les foyers et tous les usages : téléphone fixe, internet, télévision, téléalarme... **Même sans utilisation d'internet par exemple, il sera nécessaire de passer par la fibre (ou une solution équivalente) pour conserver une ligne téléphonique.** Le passage à la fibre est aujourd'hui simple et accessible. Il permet notamment de conserver son numéro de téléphone grâce à la portabilité, et de choisir une offre adaptée à ses besoins, y compris pour un usage uniquement téléphonique.

### • ANTICIPER DÈS MAINTENANT

Il est conseillé de ne pas attendre la fermeture définitive pour effectuer les démarches. Dans certains cas, des travaux peuvent être nécessaires pour raccorder votre logement (élagage, passage de câble...), ce qui peut demander plusieurs mois de délai. Vous pouvez déjà vérifier si votre logement est éligible à la fibre optique en testant votre adresse sur : [www.nathd.fr/eligibilite](http://www.nathd.fr/eligibilite). Si votre logement est pourvu d'une pastille verte, vous pouvez solliciter l'opérateur de votre choix pour souscrire à un abonnement fibre. 99% des habitations de la commune sont d'ores et déjà raccordables.

### • UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

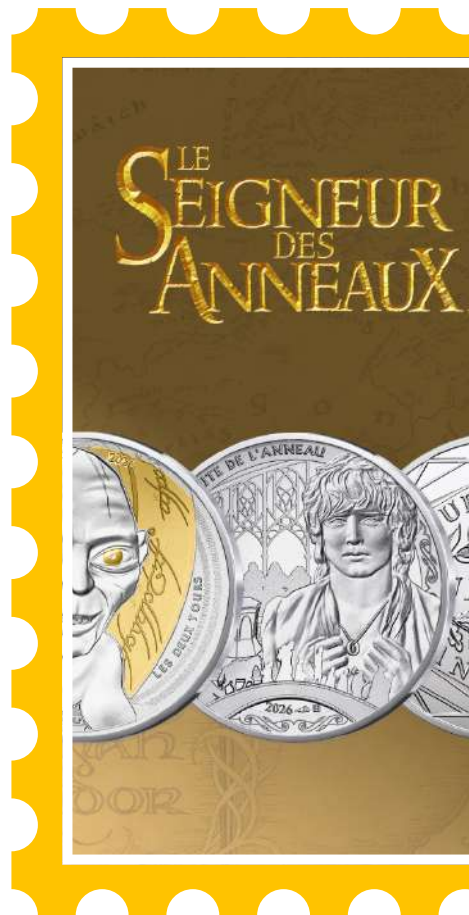
L'Agence postale communale de Beynac-et-Cazenac se tient à votre disposition pour vous informer, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches : vérification de votre éligibilité, proposition d'offres et aide à la souscription d'un abonnement fibre Bouygues Télécom via La Poste Télécom.

## [ La brève de votre Agence postale communale ]



Avis aux collectionneurs ! Votre Agence postale vous propose **la collection officielle de la Monnaie de Paris, dédiée au Seigneur des anneaux**. Ces monnaies, avec une valeur faciale variant de 10 € à 250 €, s'inspirent des personnages et des lieux emblématiques de la saga. **Disponibles uniquement sur commande, elles sont proposées aussi en version colorisée.**

De plus, l'Agence postale reçoit régulièrement de magnifiques timbres vendus soit individuellement, soit en carnet, selon le calendrier philatélique établi par Philaposte. Actuellement, vous pouvez découvrir : **"Reines de France"** ; **"Zodiaque"** ; **"Le Bleu dans l'art"**. Dès le 11 mai, un carnet collector sur le thème **"Maman dans l'art"** sera disponible à l'occasion de la fête des Mères.



## [ L'application PanneauPocket évolue ]



La commune a récemment fait évoluer son application PanneauPocket vers une version Plus, offrant une expérience plus complète et mieux organisée. En plus des alertes habituelles, de nouveaux modules sont désormais accessibles : infos pratiques, annuaire, associations, météo... Le contenu sera progressivement alimenté au cours de l'année.

**Une application enrichie pour un accès facilité à l'information et aux services du quotidien.**



## INFOS PRATIQUES

### Mairie & Agence postale communale :

655, route du Château • 24220 Beynac-et-Cazenac  
05.53.31.34.00 • [mairie@beynac-et-cazenac.fr](mailto:mairie@beynac-et-cazenac.fr)  
Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h / 14 h - 16 h  
Le samedi : 9 h - 11 h 30



Restez informés :

[www.beynac-et-cazenac.fr](http://www.beynac-et-cazenac.fr)  
application PanneauPocket



**SAMU 15 / GENDARMERIE 17 / POMPIERS 18**